*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 13/04/2019 - N° 42*

L’an deux mille dix-neuf et le 13 du mois d’avril, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**MANTRAND Patrick**

**BARTHELEMI Julien,**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**CONIL Mathieu,**

**MERMET Isabelle,**

**GUIBERT Colette**

**OCCELLI Didier**

**BAILE Alexandra**

**Pouvoirs : Katia ROSSI a donné pouvoir à Mathieu CONIL.**

**Absents :**

**ORDRE DU JOUR :**

* **VOTE COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2018 M14-M49-M4,**
* **AFFECTATION DES RESULTATS,**
* **VOTE DES TAXES,**
* **VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2019 M14-M49-M4,**
* **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS,**
* **DEMANDE DE SUBVENTIONS FRAT, FODAC, DSIL, POSTE A CHLORE, ORGUE, FORAGE 2, LACS**
* **COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT,**
* **CONVENTION CNFPT,**
* **LIVRETS BIT,**
* **QUESTIONS DIVERSES.**

**Secrétaire de séance : Isabelle MERMET**

**Rédaction : Christine GRAS.**

**I) CONVENTIONNEMENT DES POMPIERS**

Nous reprenons le point sur le conventionnement. Une séance de travail a eu lieu jeudi 11 avril 2019 en présence des adjoints au maire et de Monsieur Christian Bolgari. Monsieur le Maire souligne qu’il a écrit depuis aux conseillers municipaux présents. Il se dit contraint. Il donne lecture du courrier qui a été adressé concernant les 2 pompiers. Le 12 avril 2019 un entretien téléphonique a eu lieu avec l’office du tourisme intercommunal avec son président et Anne-Marie Muratori sa directrice. Madame Colette Guibert demande à ce qu’un groupe de travail soit mis en place pour ces conventions. Monsieur Mathieu Conil demande à ce qu’il y ait 2 conventions pour l’agent qui travaille à la fois pour l’OTI et à la fois pour l’animation communale. Monsieur le Maire précise que l’OTI part sur l’idée d’une convention fusionnée. Ce débat n’a pas appelé délibération.

**II) VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.**

1. Compte de Gestion M14 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l’investissement avec des dépenses à hauteur de 278 714,56 € et des recettes à hauteur de 815 569,75 € représentant un excédent de 536 855,19 € et un excédent cumulé de 250 957,45 € et en fonctionnement avec des dépenses à hauteur de 1 253 057,79 € et des recettes de 1 341 345,78 € avec un excédent de 88 287,99 € et un excédent cumulé de 1 176 219,74 €.L’on procède au vote. Pour Marie-Christine Cesar, Lucas Guibert et Isabelle Mermet. Les 7 autres autres et la procuration s’abstiennent. Ce compte de gestion est adopté à la majorité.
2. Compte administratif M 14 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter à la page 3. Il donne ensuite détail de l’investissement. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et Madame Marie-Christine Cesar ayant pris la présidence, l’on possède au vote. Monsieur Didier Occelli vote contre car le fonctionnement est en perpétuelle augmentation. Les autres s’abstiennent. Marie-Christine Cesar et Isabelle Mermet pour. Ce compte administratif est adopté à la majorité.
3. Affectation du résultat M14: Monsieur le Maire propose au vote l’affectation du résultat. Un contre Didier Occelli. Marie-Christine Cesar, Isabelle Mermet et Lucas Guibert Pour. Les autres s’abstiennent soit 7 abstentions. Cette affectation du résultat est adoptée à la majorité.
4. Compte de Gestion M49 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne ensuite lecture de l’investissement avec des dépenses à hauteur de 18 225,34 € et recettes de 29 743,96 € avec un excédent de 11 518,62 € et un excédent cumulé de 106 968,24 €. Et en fonctionnement en dépenses 33 493,44 € et en recettes 49 302,24 € pour un excédent de 15 808,80 € avec un cumulé de 158 827,90 €. L’on procède au vote. Pour Lucas Guibert, Marie-Christine Cesar et Isabelle Mermet. Les autres s’abstiennent. Ce compte de gestion est adopté à la majorité.
5. Compte Administratif eau et assainissement M49. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se reporter à la page 2. Les chiffres sont identiques au compte de gestion du receveur. Monsieur le Maire se retire. Marie-Christine Cesar prend la présidence et fait procéder au vote. Pour Marie-Christine Cesar et Isabelle Mermet. Les autres s’abstiennent. Ce compte administratif est adopté à la majorité.
6. Affectation du résultat M49 : Monsieur le Maire propose l’affectation du résultat M 49. Pour Marie-Christine Cesar, Isabelle Memet et Lucas Guibert. Didier Occelli vote contre. Les autres s’abstiennent. Cette délibération est adoptée à la majorité.
7. Compte de gestion M4 : Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux pages 22 et 23. Il donne lecture du fonctionnement avec en dépenses 3 518,73 € et en recettes 6 280,00 € pour un excédent de 2 761,27 € avec un cumulé de 6 853,17 €. L’on procède au vote. Pour Lucas Guibert, Marie-Christine Cesar et Didier Occelli, Isabelle Mermet. Les autres s’abstiennent. Ce compte de gestion est adopté à la majorité.
8. Compte administratif M4 : Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se reporter à la page 2. Les chiffres sont identiques au compte de gestion du receveur. Monsieur le Maire se retire. Marie-Christine Cesar prend la présidence et fait procéder au vote. Pour Marie-Christine Cesar et Isabelle Mermet. Les 8 autres s’abstiennent. Ce compte administratif est adopté à la majorité.
9. Affectation du résultat M4 : Monsieur le Maire présente l’affectation du résultat. L’on procède au vote. Marie-Christine Cesar, Isabelle Mermet, Lucas Guibert et Didier Occelli votent pour. Les 7 autres s’abstiennent.

III) VOTE DES TAUX.

Monsieur le Maire rappelle la commission des finances. Il précise qu’il y a 3 taxes à faire voter. Les taux ne sont pas bougés. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**IV) BUDGET PRIMITIF M 14 2019.**

Monsieur le Maire présente le budget à l’équilibre en fonctionnement à 2 471 589,74 € et en investissement à hauteur de 1 580 098,52 €. Nous retrouvons dans ce budget les travaux de voirie sur le fonctionnement pour récupérer la tva, les bornes enterrées et le multi site. Pour l’investissement les programmes inscrits sont, la remise Henry, travaux de la mairie à finaliser, l’agencement de l’aire de loisirs, la toile qui revient le 13 juin. Pour les fontaines les dates sont programmées, également pour les toilettes Place Moreau, les jeux sont engagés. Colette Guibert demande à ce que l’on commence par le vote des subventions aux associations. Alexandra BAILE demande le montant des travaux mairie. Mathieu Conil souligne qu’il y a 30 % de subvention. Il y a 70 % avec le Frat et la Detr pour 255 000 € HT travaux et AMO. Egalement nous récupérons la TVA. L’on procède au vote.

Pour : Isabelle Mermet, Marie-Christine Cesar et Lucas Guibert.

Contre tous les autres soit 8.

Ce budget n’est pas adopté.

**V ) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s’est réuni le 25 mars 2019 pour discuter du budget. Un débat s’est instauré à ce moment-là sur les subventions à donner aux associations.

Il est proposé 20 890 € aux associations.

Colette Guibert revient sur les subventions. Il y a pas info des vallées. 250 € sont à rajouter et elle souligne que l’on peut encore faire des efforts sur les subventions. Didier Occelli précise qu’il a demandé à plusieurs reprises des rendez-vous sans réponse et pas de réponses aux mails. Marie-Christine Cesar souligne que depuis 2014 ce conseil est passé de 9000 € à 15000 € pour les associations. Colette guibert précise que c’est important pour la vie du village. Didier Occelli rappelle que l’APPE avait 20 000 €

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ORGANISMES** | **Pour mémoire** | **Proposition** | **Vote conseil** |
| AEMBA | 600 | 600 |  |
| AMICALE POMPIERS | 400 | 700 |  |
| AMICALE PERSONNEL | 700 | 700 |  |
| APPE | 600 | 600 |  |
| ASE | 2000 | 2400 |  |
| APEE | 1000 | 1200 |  |
| COMITE DU PLAN | 1800 | 2000 |  |
| COMITE DES FETES ENTREVAUX | 2500 | 2700 |  |
| COMITE DE BAY | 1100 | 1300 |  |
| ECCE | 900 | 5000 |  |
| CLAA | 300 | 300 |  |
| FOOTBALL CLUB DES VALLEES | 900 | 950 |  |
| ENCHANTEURS ENTREVALAIS | 1000 | 1000 |  |
| ENTREV’ARTS | 400 | 0 |  |
| FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT | 250 | 250 |  |
| RVV | 500 | 500 |  |
| TENNIS CLUB DES VALLEES | 300 | 300 |  |
| INFO DES VALLEES |  | 250 |  |
| LES ZAZOUS | 700 | 0 |  |
| SYNDICAT OLEIOCOLE DU CANTON D’ENTREVAUX | 0 | 140 |  |

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération fixant les subventions aux associations.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Pour Marie-Christine Cesar, Isabelle Mermet, Patrick Mantrand et Lucas Guibert. Les 7 autres s’abstiennent.

**VI) BUDGET M49 2019.**

Monsieur le Maire rappelle que ce budget a été débattu en commission des finances le 25 mars 2019. Il donne les chiffres du prévisionnel de ce budget qui sont : En fonctionnement 181 846,05 € et en investissement 464 414,15 €. Il est prévu les travaux du poste à chlore emporté pendant les intempéries, le forage à Bay, le kilomètre de canalisation au plan, les conduites assainissement. Mathieu Conil souligne qu’il y a quand même 400 000 € de travaux et que du temps de l’ancien maire il y avait eu un schéma directeur et que ce budget n’a pas de subvention. Monsieur le Maire répond que les demandes de subvention sont en cours mais que nous n’avons pas encore les arrêtés de subventions. Les subventions n’ont pas pu être inscrites au budget. Patrick Mantrand dit que tout se fait au dernier moment. Monsieur le Maire répond que le retard a été lié au problème de l’AMO pour suivre les travaux. L’on procède au vote. Pour : Marie-Christine Cesar, Isabelle Mermet et Lucas Guibert. Les 8 autres votent contre. Ce budget n’est pas adopté.

**VII) VOTE DU BUDGET M 4 – POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire propose ce budget de fonctionnement à hauteur de 7 103,17 € Il le propose au vote. Pour Marie-Christine Cesar, Lucas Guibert, Didier Occelli et Isabelle Mermet. Les 7 autres sont contre. Ce budget n’est pas adopté.

**VIII) DEMANDE DE SUBVENTIONS**

1. **FRAT 1**: Monsieur le Maire rappelle le dispositif FRAT.Il s’agit d’obtenir un financement de 30 % sur le dossier rénovation des rues d’Entrevaux. En lien avec le schéma directeur il sera nécessaire de refaire également l’assainissement. Ce dossier est scindé en 3 parties. On peut solliciter le FRAT à hauteur de 30 % tranche 1 Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Elle est adoptée à la majorité. Marie-Christine Cesar, Isabelle Mermet et Lucas Guibert pour. Les 8 autres abstiennent.
2. **FRAT 2** :Monsieur le Maire rappelle le dispositif pour les – 1250 habitants. Il est proposé de soumettre à la subvention les rénovations des portes d’Italie et porte de France. On pourrait solliciter 12 000 € taux maximal. Pour Marie-Christine Cesar, Lucas Guibert et Isabelle Mermet. Les 8 autres s’abstiennent. Cette délibération est adoptée à la majorité.
3. **FODAC** : Le département propose des financements à hauteur de 25 % et plafonné à hauteur de 10 000 € pour la commune d’Entrevaux. Il propose la pergola et les jeux et la serre. On pourrait solliciter le département à hauteur de 24 935 € de travaux. Pour Isabelle Mermet, Marie-Christine Cesar et Lucas Guibert. Les 8 autres s’abstiennent. Cette délibération est adoptée à la majorité.
4. **ORGUE** : Comme chaque année l’entretien de l’orgue peut être financé par la DRAC à hauteur de 25 %. Le devis reste stable à 963,70 € HT. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. A l’unanimité.
5. **FORAGE 2**: Il s’agit du contrôle et de la diagraphie du forage sur Bay ainsi que la réalisation et l’interprétation des essais de pompage et analyses des travaux d’approfondissement existant. Il s’agit de la deuxième phase qui s’élève à 16 000 € HT. Nous pouvons solliciter le taux maximal. A l’unanimité.
6. **POSTE A CHLORE**:Les travaux de reconstruction s’élèvent à 71 872 € HT. Nous sollicitons les taux maximum. A l’unanimité.
7. **LACS**:La région finance sur le patrimoine non inscrit des communes. Il s’agit d’une demande pour la restauration de la chapelle de Lacs. Le devis s’élève à 50 000 € HT La région finance à hauteur de 20 000 €. A l’unanimité.
8. **DSIL**: Monsieur le Maire rappelle le dispositif DSIL. Il s’agit d’obtenir un financement de 45% pour la création d’une salle multi-activités à la remise Henry en remplacement du contrat de ruralité. Monsieur le Maire explique que la validation des travaux est en cours pour 160 000 € HT. Qu’il est déjà acquis le FRAT pour 48 000 € et le DSIL peut financer pour 45 % soit 72 000 €. Il restera à la charge de la commune 40 000 €. Mathieu Conil dit que les travaux s’élèvent en fait à 244 200 €. Il s’agit d’un financement qui se substitue au contrat de ruralité. A l’unanimité. Julien Barthelemi dit qu’il était pour la remise Henry avant la mairie. Mathieu Conil dit que l’on travaille à l’envers. Patrick Mantrand dit que les travaux ne se feront pas.. Monsieur le Maire souligne que le DCE est prêt à partir. Monsieur le Maire met la demande de subvention au vote : Pour Patrick Mantrand, Lucas Guibert, Marie-Christine Cesar, Didier Occelli et Isabelle Mermet. Les 6 autres s’abstiennent.

**IX) LIVRET BIT**

Suite à des échanges avec l’OTI, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Bureau d’Informations Touristiques propose à la vente des livrets d’Entrevaux. Suite au transfert de la compétence tourisme vers l’intercommunalité, l’OTI Verdon tourisme serait preneur de ces livrets. Il est demandé au conseil municipal de fixer le tarif de ces derniers pour une vente à l’OTI. Il est proposé le tarif de 2 € le livret. Il reste 2703 livrets en stock. Colette Guibert souligne qu’ils ont couté 0,96 € HT. Colette Guibert s’abstient. A la majorité.

**X) CONVENTION CNFPT**

Il s’agit comme les années précédentes d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention CNFPT pour les stages payants. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**XI) COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet concerne la loi Notre et le transfert de la compétence eau et assainissement. Monsieur le Maire expose la faculté d’opposition des communes au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes avant le 30 juin 2019. Le conseil municipal doit se prononcer. Monsieur le Maire propose le refus de ce transfert. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**XII) RGPD**

Dans le cadre du RGPD la CCAPV propose un contrat commun. Il s’agit d’une mutualisation. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**XV) MULTISITE ANNOT/ENTREVAUX.**

Depuis le 1er janvier 2019 la commune d’Entrevaux n’est plus compétence en matière d’extra- scolaire mais continue à exercer la compétence par convention de gestion. Il est donc convenu que la commune soit porteuse du multi site Annot Entrevaux. Il convient de délibérer pour qu’Annot nous mettent ces locaux à disposition. A l’unanimité.

**XV**) **FETES MEDIEVALES.**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des fêtes médiévales 2019 il est nécessaire de délibérer pour mettre à disposition d’Ecce des locaux municipaux. Didier Occelli s’abstient. Cette délibération est adoptée à la majorité.

**XVI) FONDS DE CONCOURS POUR CONSIGNE DE TRI.**

Monsieur le Maire rappelle le programme des changements des containers. Cela passera par des colonnes. Pour les aériennes la prise en charge est de 100 % CCAPV et pour les semi-enterrées la commune devra participer à hauteur de 59 000 € HT.

Julien Barthelemi demande ce qu’il en est pour le village. Il faudra sortir les poubelles du village. Monsieur le Maire répond qu’il faudra sortir les poubelles du village. Il n’y aura plus de ramassage à l’intérieur du village. Les poubelles urbaines devront également être ramassées par les employés communaux. Participation au financement des bornes enterrées. A l’unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 mai 2019.